



1ere Course de Côte d'Espalion 9 & 10 MARS 2024

Règlement particulier

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ROUERGUE, en qualité d'organisateur administratif,
Organise le **9 et 10 mars 2024** avec le concours de l'Ecurie Vallée d'Olt, organisateur technique dont le siège social est situé 31 Rue Méjane, 12500 Espalion, contact tél : 06.63.01.81.13
mail : ecurievalléedolt@yahoo.com

Une compétition automobile régionale dénommée :

« 1ere COURSE DE COTE D'ESPALION »

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées (Coefficient 2)
- La Coupe de France de la Montagne 2024 (Coefficient 1)
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées sous le numéro R4 en date du 24 novembre 2023, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 10 en date du 24 novembre 2023.

Organisateur technique

Nom : Ecurie Vallée d'Olt

Adresse : 31 Rue Méjane 12500 ESPALION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Marcel CABROL	Licence n°14590	ASA 0915
Commissaires Sportifs	M. Jean GUITARD	Licence n°23307	ASA 0909
	M.Gérard FOURNIER	Licence n°131394	ASA 0909
	M. Yves ESCLOUPE	Licence n°76046	ASA 0903
Directeur de Course	M. Francis VERGNES	Licence n°57541	ASA 0909
Directeur de Course Adjoint	M. Jean-Michel OTTAVI	Licence n°1534	ASA 0816
Commissaires Techniques Responsable :	M. Yves PERIE	Licence n°54790	ASA 0909
	M. Jean-Pierre ROLLAND	Licence n°2694	ASA 0805
	Mme. Nicole BONNET	Licence n°7422	ASA 0901
Classements	M. Didier TREBOSC	Licence n°20791	ASA 0904
Chargés des relations avec les concurrents	M. Jean-Marie LIGNON	Licence n°307439	ASA0909
	M. Hubert SALES	Licence n°155270	ASA 0909
Chargé des Commissaires de route	Mme. Danielle BONNEVILLE	Licence n°15301	ASA 0904
Chronométrateurs	M. Christophe PICARD	Licence n°297483	ASA 0909
	M. Josselin CROIZIER	Licence n°212850	ASA 0909
	Mme. Claudine Trebosc	Licence n°238175	ASA0904
Gestion du feu tricolore			

1.2P. HORAIRES

- Clôture des engagements le mardi 5 mars à minuit.
- Publication de la liste des engagés le jeudi 7 mars.
- Vérifications administratives le **samedi 9 mars de 13h30 à 18h15** Mairie Place de la Résistance.
- Vérifications techniques le **samedi 9 mars de 13h45 à 18h30** Boulevard Joseph Poulenc.
- Vérifications administratives et techniques **le dimanche 10 mars de 7h30 à 8h15 uniquement sur demande écrite jointe au bulletin d'engagement.**
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 10 mars à 8h30.
- Briefing des commissaires le dimanche 10 mars à 8h.
- **Essais non chronométrés** le dimanche 10 mars à 8h45.
- **Essais chronométrés** le dimanche 10 mars : 1^{ère} montée à 10h
2^e montée à 11h15
- Briefing des pilotes : un additif au présent règlement « briefing des pilotes » sera distribué lors des vérifications administratives.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 10 mars à 12h45.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 10 mars à partir de 14h
- 2^{ème} montée le dimanche 10 mars à partir de 15h15
- 3^{ème} montée le dimanche 10 mars à partir de 16h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

- Remise des prix le dimanche 10 mars à 18h15 Mairie Place de la Résistance.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

- Le dimanche 10 mars à partir de 18h15 lors de la remise des prix hall de la Mairie.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

- Réunion 1 : le samedi 9 mars à 18h30 Salle Mairie d'Espalion.
- Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **samedi 9 mars de 13h15 à 18h15, Hall de la Mairie.**

Vérifications techniques le **samedi 9 mars de 13h30 à 18h30, Boulevard Joseph Poulenc.**

Les véhicules devront être présenté aux vérifications techniques sans remorque.

Vérifications administratives et techniques **le dimanche 10 mars de 7h30 à 8h15 uniquement sur demande écrite jointe au bulletin d'engagement.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Peugeot Ginisty :

24 Boulevard de Guizard 12500 ESPALION

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle.

En cas de retard, merci de contacter le **06.63.01.81.13**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 9 mars à 18h30.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Ecurie Vallée d'Olt, 31 Rue Méjane, 12500 Espalion

06.63.01.81.13

ecurievalleedolt@yahoo.com

jusqu'au mardi 5 mars minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 320 Euros, réduits à **160 Euros**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Engagement réduits à **140 Euro pour les membres de l'Ecurie Vallée d'Olt et ASA Rouergue.**

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement.

Chèque à l'ordre de Ecurie Vallée d'Olt

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 75

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les publicités Obligatoires et Optionnelles seront communiqués par un additif au présent règlement.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Espalion a le parcours suivant : D920

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : au transformateur électrique 100 mètres avant le Garage Régimbal sur la D920

Arrivée : sur la D920, 300 mètres avant le carrefour « l'Excalibur »

Pente moyenne : 5,6 %

Longueur du parcours : 2000 mètres

Modalités de retour au départ : par le parcours de la course

Parc de départ : sur D920

Parc d'arrivée : sur D920

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour se rendre au départ de la course, les concurrents emprunteront, depuis le parc des concurrents, la Rue de La Lande, la D100 et la D920

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur D920

Rappel : les conducteurs devront se ranger sur la file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leurs heures de départ. Le conducteur qui ne sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à Espalion Place Pierre Frontin (Parking des prisons) et Parking de La Lande.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 12 heures le samedi 9 mars.

Les remorques devront être garées Rue Eugène Salettes

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : *Place St Georges D920*

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Boulevard Joseph Poulenc
- pendant les essais et la course au parc départ sur D920
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée Place St Georges.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu : Hall de la Mairie le samedi 9 mars de 13h à 18h30.

PC Course, près de la ligne de départ, le dimanche 10 mars de 8h à la fin de l'épreuve.

Téléphone permanence 06.63.01.81.13

Centre de secours le plus proche :

Lieu : 2 Boralde, 12500 Espalion Téléphone n° 05.65.44.01.53

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Voir règlement standard des Courses de Cote

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des pilotes : un additif au présent règlement « briefing des pilotes » sera distribué lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Procédure de départ : aux feux tricolores.

Ordre de départ : voir règlement standard des courses de côte.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX

CLASSEMENT SCRATCH : 1er : 300 €
2e : 250 €
3e : 200 €

<u>Nombre de partants :</u>	Moins de 2	de 2 à 5	de 6 à 10	11 et +
GROUPE 1er	80 €	160 €	160 €	160 €
2e			90 €	90 €
3e				50 €
CLASSE 1er	60 €	120 €	120 €	120 €
2e			70 €	70 €
3e				40 €

CLASSEMENT FEMININ :

<u>Nombre de partants :</u>	Moins de 2	de 2 à 5	de 6 à 10	11 et +
1er	80 €	160 €	160 €	160 €
2e			90 €	90 €
3e				50 €

Les Prix ne sont pas cumulables.

10.2P. COUPES

Des coupes seront distribuées de la façon suivante : une coupe à chaque pilote recevant un prix prévu au règlement particulier, ainsi qu'à 3 commissaires tiré au sort.

10.3P. REMISE DES PRIX

La remise des prix et coupes aura lieu le dimanche 10 mars à 18h15 hall de la Mairie Place de la résistance à Espalion

10.4P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès, le dimanche 10 mars à partir de 18h15 lors de la remise des prix hall de la Mairie.